

POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN Tél: 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire Tél : 04.77.92.28.79

PV N°32 DU SAMEDI 30/03/2024

Réunion du 25 mars 2024

Président : François RIOUFFREYT Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT GENERAL

Affaire n° R124 - Critérium CD3 Poule D 517279 L'HORME

Affaire n° R125 - Seniors D2 Poule B 534257 ASA CHAMBON FEUGEROLLES 2

Affaire n° R126 - Seniors D1 545881 ROANNE PARC 1

Affaire n° R128 - Critérium CD3 Poule C 547447 DERVAUX 6

Affaire n° R129 - Féminines Seniors à 8 D2 509599 FEURS

FORFAITS SIMPLES

Affaire n° R108 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule A J4

Affaire n° R109 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2 J13

Affaire n° R110 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A J3

Affaire n° R111 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A J3

Affaire n° R112 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2 Poule A J10

Affaire n° R113 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 à 8 Poule A J4

Affaire nº R114 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1 J14

Affaire n° R115 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule B J10

Affaire n° R116 - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors phase 2 Poule B J4

Affaire n° R117 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U14 D1 J15

Affaire n° R118 - Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié CD3 Poule A J13

Affaire n° R119 - Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié CD2 Poule A J13

Affaire n° R120 - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D1 J15 **Affaire n° R121** - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 D2 J6

Affaire n° R122 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D2 Poule G J4

Affaire n° R123 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule A J11

DÉCISIONS

N° R108 : rencontre n°27652509 du 14/01/24 - U15 D4 Poule A : FCI ST ROMAIN LE PUY - ANZIEUX FCMG

Match perdu par forfait à FCI ST ROMAIN LE PUY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ANZIEUX FCMG) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R109 : rencontre n°26605400 du 02/03/24 - U17 D2 : OC. ONDAINE - RIVE DE GIER 2

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OC. ONDAINE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R110 : rencontre n°27650454 du 02/03/24 - U18 D3 Poule A : VEAUCHE 3 - CELLIEU 2

Match perdu par forfait à CELLIEU 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VEAUCHE 3) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R111 : rencontre n°27650427 du 02/03/24 - U18 D3 Poule A : ST JEAN BONNEFONDS - ST CHAMOND FEU VERT

Match perdu par forfait à ST CHAMOND FEU VERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JEAN BONNEFONDS) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R112 : rencontre n°26537041 du 02/03/24 - U18 D2 Poule A : PAYS DE COISE - ST PAUL/DOIZIEUX 2

Match perdu par forfait à ST PAUL/DOIZIEUX 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PAYS DE COISE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R113 : rencontre n°27652300 du 03/03/24 - U15 à 8 Poule A : TARENTAIZE BEAUBRUN - LOIRE FOREZ 3

Match perdu par forfait à LOIRE FOREZ 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (TARENTAIZE BEAUBRUN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R114 : rencontre n°26512652 du 02/03/24 - U18 D1 : CELLIEU - SAVIGNEUX MONTBRISON 2

Match perdu par forfait à SAVIGNEUX MONTBRISON 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R115 : rencontre n°27651938 du 17/03/24 - U15 D4 Poule B : AVANT GARDE ST ETIENNE - GRAND CROIX LORETTE

Match perdu par forfait à GRAND CROIX LORETTE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVANT GARDE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R116 : rencontre n°27857227 du 21/03/24 – Seniors Inter-Districts Poule B : CLERMONT METROPOLE 2 – ROANNE FUTSAL Match perdu par forfait à ROANNE FUTSAL, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CLERMONT METROPOLE

2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R117 : rencontre n°26518399 du 17/03/24 - U14 D1 : St Priest en Jarez - St Etienne Sud

Match perdu par forfait à St ETIENNE SUD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST PRIEST EN JAREZ) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R118 : rencontre n°26707909 du 23/03/24 - Critérium CD3 Poule A : MONTS DU FOREZ - PLAINE PONCINS

Match perdu par forfait à MONTS DU FOREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PLAINE PONCINS) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R119 : rencontre n°26485871 du 23/03/24 – Critérium CD2 Poule A : ST GALMIER CHAMBŒUF 5 – BENNES MARREL 5

Match perdu par forfait à BENNES MARREL 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST GALMIER CHAMBŒUF 5) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R120 : rencontre n°26906667 du 23/03/24 - Seniors Féminines à 8 D1 : BONSON ST CYPRIEN - MONTAGNES DU MATIN

Match perdu par forfait à BONSON ST CYPRIEN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTAGNES DU MATIN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R121 : rencontre n°27752411 du 23/03/24 - Féminines U15 D2 : RIORGES - MONTAGNES DU MATIN

Match perdu par forfait à RIORGES, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTAGNES DU MATIN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

N° R122 : rencontre n°27805187 du 23/03/24 - U13 D2 Poule G : SE. MONTREYNAUD - LOIRE FOREZ 2

Match perdu par forfait à LOIRE FOREZ 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE. MONTREYNAUD) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R123 : rencontre n°27652836 du 24/03/24 – U15 D4 Poule A : LOIRE FOREZ 2 – ST ROMAIN LE PUY 2

Match perdu par forfait à ST ROMAIN LE PUY 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LOIRE FOREZ 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amende pour forfait général

| 517279 : L'HORME | 100 € |
|-----------------------------------|-------|
| 534257 : ASA. CHAMBON FEUGEROLLES | 100 € |
| 545881 : ROANNE PARC | 100€ |
| 547447 : DERVAUX | 100 € |
| 509599 : FEURS | 100 € |

| 504771 : ST ROMAIN LE PUY | 30€ |
|-------------------------------|------|
| 500153 : RIVE DE GIER | 30 € |
| 517999 : CELLIEU | 30 € |
| 554178 : ST CHAMOND FEU VERT | 30€ |
| 529727 : ST PAUL/DOIZIEUX | 30 € |
| 582208 : LOIRE FOREZ | 30 € |
| 552955 : SAVIGNEUX MONTBRISON | 30 € |
| 516403 : GRAND CROIX LORETTE | 30 € |
| 564303 : ROANNE FUTSAL | 50€ |
| 582734 : ST ETIENNE SUD | 30 € |
| 580991: MONTS DU FOREZ | 50€ |
| 602380 : BENNES MARREL | 50 € |
| 551926 : BONSON ST CYPRIEN | 50 € |
| 547504 : RIORGES | 30 € |
| 582208 : LOIRE FOREZ | 30 € |
| 504771 : ST ROMAIN LE PUY | 30 € |
| | |

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF





« Je me déplace ce week-end et mon adversaire joue

sous les mêmes couleurs.

Qui change de couleur...?»



En compétition District, si la couleur des maillots est identique ou prête à confusion, c'est le club recevant qui doit changer de couleur de maillot. (Art 34 des R.S. du DLF)

Tous les maillots doivent être numérotés de 1 à 14.

Sur terrain neutre, c'est le club le plus récemment affilié qui doit changer de couleur de maillot.